



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

## Certificat de vie du retraité résidant à l'étranger (Service en ligne)

Groupement d'intérêt public "Union retraite"

Permet au retraité vivant à l'étranger d'attester de son existence, pour continuer à percevoir ses pensions de retraite.

Accéder au  
service en ligne [↗](https://www.info-retraite.fr/portail-services/#/mce)  
(<https://www.info-retraite.fr/portail-services/#/mce>)

Vérifié le 08 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Salarié retraité : quand faut-il présenter un certificat de vie ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2543>)

### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

### Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

## Nos partenaires

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0